

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1034>



Les armes nucléaires devant le Tribunal Correctionnel de Paris

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : dimanche 6 novembre 2016

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Ce lundi 7 novembre à 9h, deux militants antinucléaires et abolitionnistes, Sophie et Rémi, comparaissent devant la 29ème Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris.

Leur crime ? Avoir participé, le 6 août 2016, à l'occasion du 71e anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki et dans le cadre d'un jeûne collectif exprimant le refus des armes nucléaires, à un « die in » devant le siège parisien du parti Les Républicains, parti qui soutient le financement et la modernisation des armes nucléaires françaises. Cette action non-violente entraîna l'intervention rapide des forces de police.

Deux interpellations ont alors lieu : Sophie pour avoir écrit à la craie "Non au financement de l'arme nucléaire : 4 milliards d'euros par an à économiser !" et Rémi pour avoir collé des autocollants "Abolition des armes nucléaires" sur la vitre du local du parti. Pour ce crime, ils sont privés de liberté pendant 28 heures 30 : gardés à vue 24 heures puis présentés au procureur de la République et inculpés pour "dommages graves". Tellement graves, ces dommages, que le slogan à la craie était déjà effacé et les autocollants, décollés.

Ce procès ridicule est en fait un procès politique. Il criminalise l'action militante des partisans d'un monde sans armes nucléaires, qui ont le tort de prendre au sérieux le mot d'ordre lancé à Prague le 5 avril 2009 par le président Obama.

Mais qui est criminel ? Pour l'ONU, qui s'apprête à convoquer [en 2017 une conférence chargée d'établir un traité d'interdiction et d'élimination des armes nucléaires](#), ce sont les pays qui, tels la France, détiennent ces armes et veulent à tout prix les garder, malgré leur engagement hypocrite de les éliminer.

Il est paradoxal qu'un parti qui se dit républicain au point d'avoir fait main basse sur ce label, et qui mériterait à ce titre d'être poursuivi pour usurpation d'identité et vol de République, ose poursuivre deux jeunes citoyens soucieux de faire valoir la légalité internationale. Il aurait dû avoir le bon sens de retirer sa plainte. Espérons que la Justice française aura celui de les relaxer.

Nous appelons les esprits libres à soutenir les inculpés pendant leur procès, qui s'ouvre à Paris, 4 Bd du Palais, ce lundi 7 novembre à partir de 9h.

En outre, nous invitons tous les Républicains sincères et authentiques, membres ou non du parti de ce nom, à participer à la campagne nationale pour un référendum d'initiative partagée (parlementaire et citoyenne) sur la question : « *Voulez-vous que la France négocie et ratifie avec l'ensemble des Etats concernés un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?* »

Cette demande fait l'objet d'une proposition de loi référendaire qui a déjà reçu la signature de [plus de cent députés et sénateurs](#). Il en faut 185. Encore un effort, Mesdames, Messieurs les parlementaires, et grâce à vous, sans considération d'étiquette politique, le peuple français pourra peut-être, enfin, ouvrir la voie à l'abolition des armes nucléaires.

ACDN, le 6/11/2016

Lire aussi :

[27 octobre 2016 : le jour où le grand retournement de l'histoire est devenu possible](#)

[101 députés et sénateurs français proposent un référendum pour l'abolition des armes nucléaires](#)